

2016

# Définir l'itinérance

Une approche épidémiologique



Michel Simard  
CENTRE LE HAVRE DE TROIS-RIVIÈRES  
[www.uqtr.ca/michel.simard](http://www.uqtr.ca/michel.simard)

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
<b>1- Un enjeu incontournable pour une responsabilité collective</b> .....	<b>2</b>
<b>2- Vers un consensus</b> .....	<b>3</b>
La définition européenne .....	3
La définition canadienne .....	4
La définition québécoise .....	4
<b>Conclusion</b> .....	<b>5</b>
<b>Résumé des idées</b> .....	<b>5</b>
Un enjeu incontournable pour une responsabilité collective .....	5
Vers un consensus .....	5
<b>Bibliographie</b> .....	<b>6</b>

## INTRODUCTION

La définition de l'itinérance est un enjeu important. D'abord parce que si personne ne s'entend sur ce dont on parle lorsqu'on parle d'itinérance, il est bien difficile d'agir ensemble à travers des politiques sociales et des plans d'actions. Mais aussi parce qu'une définition délimite un objet et exclue ou renvoie en périphérie tout ce qui lui est extérieur. Cette opération est délicate. Des groupes peuvent légitimement se sentir exclus ou marginalisés s'ils ne se retrouvent pas au cœur de la définition. Les enjeux autour d'une définition sont importants. Mais au final, c'est un passage obligé pour la mise en œuvre d'une responsabilité collective au niveau national. Toutefois, rien oblige à s'enfermer dans une définition réductive du phénomène. Il est possible de compléter l'approche épidémiologique qui sous-tend le processus de définition par une approche plus compréhensive. Rien ne nous oblige à regarder la réalité avec des œillères.

## 1- UN ENJEU INCONTOURNABLE POUR UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

De quoi parlons-nous exactement lorsqu'on parle d'itinérance ? Depuis les années 2000, il est devenu de plus en plus clair chez nombre d'acteurs sociaux et politiques que le phénomène social de l'itinérance prenait une ampleur très préoccupante. Non seulement le nombre de personnes sans abri est-il en croissance continue, le phénomène autrefois relativement circonscrit et marginal, semble se généraliser. On voit maintenant errer dans les rues, des jeunes, des femmes, des personnes âgées, des personnes migrantes, etc. Elles sont toutes déracinées, sans chez-soi. La situation est d'autant plus troublante qu'on observe parmi cette population déracinée, beaucoup de personnes très fragiles et vulnérables, plusieurs même avec des problèmes graves de santé physique et mentale. Que nous arrive-t-il ? Et que pouvons-nous faire ?

Dans le sillage de ces questions que pose la réalité de l'itinérance aujourd'hui deux conclusions se sont imposées rapidement. La première : ce phénomène social n'est pas un problème conjoncturel. Une mauvaise passe à traverser liée à une conjoncture défavorable. Comme ce fut le cas lors du crash économique des années 30, par exemple. Nous sommes aujourd'hui confrontés à un problème structurel lié au fonctionnement « normal » de la société. Il faut donc développer une vision systémique du problème

et envisager des solutions novatrices de longue durée. La deuxième conclusion s'est imposée elle aussi assez rapidement. Un phénomène de cette ampleur et de cette nature est une responsabilité collective qui ne peut être assumée uniquement par la société civile. Même s'il ne peut le faire seul, sans une contribution active, essentielle et importante de la société civile, l'État doit jouer un rôle actif et assumer un leadership dans le développement, la mise en œuvre et le suivi des actions pour prévenir et contrer le phénomène de l'itinérance. C'est ici que se pose le problème de la définition. On ne peut développer des politiques nationales, mettre en place des plans d'action et assurer le suivi des mesures sur l'ensemble d'un vaste territoire sans avoir un minimum de consensus sur la définition du problème visée par ces politiques, ces plans d'action et ces mesures. C'est un passage obligé : de quoi parlons-nous exactement, lorsqu'on parle d'itinérance ?

## 2- VERS UN CONSENSUS

Depuis 2005, environ, il s'est progressivement construit un consensus au niveau international autour d'une définition centrée sur le rapport au logement. Je n'entrerai pas ici dans toutes les subtilités, les ambiguïtés et les controverses entourant la définition. Mais il est important de clarifier d'entrée de jeu que la définition ne porte pas sur le logement, mais sur le rapport au logement. Plus précisément encore, sur le rapport d'exclusion au logement. Il y a des différences entre les pays et les cultures scientifiques dans la manière d'articuler la définition, mais toutes font référence à un rapport d'exclusion au logement. Que ce soit la définition européenne, canadienne ou québécoise, elles prennent toutes pour référence le rapport au logement pour expliciter ce dont on parle, lorsqu'on parle d'itinérance. Mais le Québec se distingue en situant l'absence de logement comme l'actualisation d'un problème plus large et plus complexe. Ce que n'ignorent ni la définition européenne ni la définition canadienne. Mais elles n'y font pas référence explicitement. Peut-être en partie pour ne pas introduire une dimension qualitative non mesurable au cœur de la définition.

### *LA DÉFINITION EUROPÉENNE*

La définition européenne est la plus élaborée. J'emprunte ici le cœur de cette définition formulée par le jury lors de la Conférence européenne de Consensus sur le Sans-Abrisme tenue à Bruxelles les 9 et 10 décembre 2010. (Vandenbroucke 2010)

« La typologie européenne de l'exclusion liée au logement, connue sous le sigle ETHOS, est une définition conceptuelle de l'exclusion liée au logement développée par la FEANTSA en 2005. Le jury considère que la typologie ETHOS doit être utilisée comme définition-cadre commune de l'absence de chez soi à l'échelle de l'UE. Cette définition-cadre commune doit étayer une coordination et un développement politiques continus à l'échelle de l'UE dans le domaine de l'absence de chez soi.

La typologie ETHOS part du principe que le concept de "logement" (ou "home" en anglais) est composé de trois domaines, dont l'absence pourrait constituer une forme d'exclusion liée au logement. Le fait d'avoir un logement peut être interprété comme: avoir une habitation adéquate qu'une personne et sa famille peuvent posséder exclusivement (domaine physique); avoir un lieu de vie privée pour entretenir des relations sociales (domaine social); et avoir un titre légal d'occupation (domaine légal).

De ce concept de logement sont dérivées quatre formes d'exclusion liée au logement:

- Être sans-abri;
- Être sans logement;
- Être en situation de logement précaire;
- Être en situation de logement inadéquat. »

#### *LA DÉFINITION CANADIENNE*

La définition canadienne a été élaborée par le Réseau Canadien de Recherche sur l'itinérance (Canadian Homeless Research Network). (CHRN 2012) C'est une définition relativement extensive qui comprend une typologie semblable à celle développée au sein du réseau européen (FEANTSA). Voici le cœur de cette définition :

« L'itinérance décrit la situation d'un individu ou d'une famille qui n'a pas de logement stable, permanent et adéquat, ou qui n'a pas de possibilité ou la capacité immédiate de s'en procurer un. C'est le résultat d'obstacles systémiques et sociétaux, d'un manque de logements abordables et adéquats, et/ou de défis financiers, mentaux, cognitifs, de comportement ou physiques qu'éprouvent l'individu ou la famille, et de racisme et de discrimination. La plupart des gens ne choisissent pas d'être un sans-abri et l'expérience est généralement négative, stressante et pénible. »

#### *LA DÉFINITION QUÉBÉCOISE*

On trouve la définition québécoise dans la politique nationale de lutte à l'itinérance adoptée par le gouvernement du Québec en 2014. (MSSS 2014) Voici encore une fois l'essentiel de cette définition :

« L'itinérance désigne un processus de désaffiliation sociale et une situation de rupture sociale qui se manifestent par la difficulté pour une personne d'avoir un domicile stable, sécuritaire, adéquat et salubre en raison de la faible disponibilité des logements ou de son incapacité à s'y maintenir et, à la fois, par la difficulté de maintenir des rapports fonctionnels, stables et sécuritaires dans la communauté. L'itinérance s'explique par la combinaison de facteurs sociaux et individuels qui s'inscrivent dans le parcours de vie des hommes et des femmes. »

On notera une différence subtile, mais importante entre la définition québécoise et les définitions européenne et canadienne. C'est que dans la définition québécoise l'absence de domicile sécuritaire, adéquat et salubre « manifeste » le problème de l'itinérance. L'objet de la politique n'est pas le logement, mais l'absence de chez soi désignée comme « processus de désaffiliation et situation de rupture sociale ». Bref, le problème que l'on peut repérer, identifier et mesurer à partir du rapport au logement est un symptôme d'un problème social plus large dont l'absence de domicile est à la fois la trace et l'actualisation. Mais malgré cette différence d'accent, la définition québécoise ne rompt pas avec le consensus international à l'effet que le rapport d'exclusion au logement est au cœur, sinon de la compréhension, du moins d'un repérage du phénomène et de l'organisation de l'action. Le rapport au logement est le centre à partir duquel il est possible de repérer, circonscrire et suivre le phénomène : être sans abri, être dans un

refuge, dans un hébergement temporaire, être hébergé chez des proches ou des connaissances, être dans des conditions de logement précaire, etc.

## CONCLUSION

On le comprend, la définition est essentielle pour le développement de politiques sociales, de services et de programmes à l'échelle nationale. Elle s'inscrit dans une approche que l'on pourrait qualifier d'épidémiologique, dans ce sens qu'elle permet de repérer et de suivre l'évolution du phénomène à partir d'indicateurs liés au rapport d'exclusion au logement.

Mais aussi précieuse et performante soit-elle, cette approche ne nous permet pas de comprendre ce que peut vivre une personne qui vit à la rue ou dans un refuge. Elle ne nous permet pas non plus de comprendre ce que signifie la croissance du phénomène de l'itinérance dans des sociétés aussi développées que les nôtres. Bref, les définitions de l'itinérance que nous avons sont précieuses et très utiles, mais elles demeurent très limitées et pauvres lorsqu'il s'agit de comprendre la croissance du phénomène et ce que vivent les personnes. Or, mieux comprendre ce qui nous arrive collectivement et ce qui arrive aux personnes qui vivent l'itinérance nous permet de rester en lien avec l'expérience et, au final, de mieux agir. L'approche épidémiologique et l'approche compréhensive se complètent. Elles sont distinctes, mais ne s'opposent pas nécessairement. Elles reflètent la complexité de l'itinérance. Le défi c'est de maintenir un dialogue ouvert qui met en valeur l'apport spécifique de chacune de ces approches.

## RÉSUMÉ DES IDÉES

### *UN ENJEU INCONTOURNABLE POUR UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE*

- Depuis les années 2000, il est devenu clair pour l'ensemble des acteurs que le phénomène de l'itinérance se généralisait, était en croissance continue et n'allait pas disparaître tout seul.
- Un consensus s'est aussi formé autour de la nécessité de développer une vision systémique, de soutenir des mesures novatrices et de s'inscrire dans une perspective de longue durée.
- Finalement, l'État s'est imposé comme un acteur central et incontournable dans le cadre d'une responsabilité collective pour contrer et prévenir l'itinérance.
- C'est dans ce cadre que la définition de l'itinérance est devenue un enjeu majeur : on ne peut développer des politiques et des actions au niveau national sans définir l'objet de ces politiques et être en mesure de suivre les actions mises en œuvre afin de contrer et prévenir le phénomène visé.

### *VERS UN CONSENSUS*

- À partir de 2005, il s'est progressivement construit un consensus international autour d'une définition de l'itinérance centrée sur le rapport d'exclusion au logement.
- À partir du rapport d'exclusion au logement, il est apparu possible de repérer, circonscrire et suivre le phénomène : être sans abri, être dans un refuge, dans un hébergement temporaire, être hébergé chez des proches ou des connaissances, être dans des conditions de logement précaire, etc.
- Ainsi doté d'une définition qui peut s'appuyer sur un consensus international au sein de la communauté scientifique et suffisamment opérationnelle pour faire l'objet d'un suivi à grande échelle, le cheminement vers une responsabilisation collective s'en est trouvé grandement facilité.

- Toutefois, aussi précieuse soit-elle pour le développement de la responsabilité collective, l'approche épidémiologique ne permet pas de comprendre ce que vivent les personnes et ce que signifie la croissance de l'itinérance pour les sociétés modernes contemporaines.
- Or, mieux comprendre ce qui nous arrive collectivement et ce qui arrive aux personnes qui vivent l'itinérance nous permet de rester en lien avec l'expérience et, au bout du compte, de mieux agir.
- Le défi est de maintenir un dialogue ouvert qui met en valeur l'apport des approches épidémiologique et compréhensive de l'itinérance aujourd'hui.

## BIBLIOGRAPHIE

### CHRN

2012 Définition Canadienne de l'itinérance. Canadian Homeless Research Network.  
MSSS, Gouvernement du Québec

2014 Politique nationale de lutte à l'itinérance. Ensemble, pour éviter la rue et en sortir. D.d. communication, ed. Québec.  
Vandenbroucke, Frank et al

2010 Conférence Européenne de Consensus sur le Sans-Abrisme 9-10 décembre 2010, Bruxelles.  
Union Européenne.